

Articles pour traitement compressif LiMA

17.02 Med. Kompressionsstrümpfe und –Strumpfhosen Kompressionsklasse 2 (23-32mmHg), rundgestrickt

Limitation:

Remboursement uniquement en cas de remise par un centre ayant un contrat avec l'assureur selon l'article 55 de l'OAMal et remplissant les exigences de qualité nécessaires (en particulier, mesure des jambes, essayage et conseils personnalisés concernant la manipulation par du personnel qualifié, contrôle régulier des mesures). Les bas médicaux de compression obtenus grâce à des mesures réalisées par l'assuré lui-même ne sont pas pris en charge.

Tarif 326 Orthopädie – Schuhtechnik 09/2019 Folie 1

VERBAND
FUSS & SCHUH

1

Articles pour traitement compressif LiMA

Pour les indications suivantes :

- Syndrome douloureux des membres inférieurs d'origine veineuse (stades C1, C2, C3 d'après la classification CEAP)
- Insuffisance veineuse chronique aux stades avancés (C3, C4a, C4b, C5, C6)
- Lymphoedème stade 1
- OEdème d'origine cardiogène ou autres oedèmes ayant une cause internistique
- OEdème causé par l'inactivité
- OEdème posttraumatique
- Utilisation postopératoire après intervention orthopédique
- Utilisation postopératoire après intervention au niveau des ganglions lymphatiques

Tarif 326 Orthopädie – Schuhtechnik 09/2019 Folie 2

VERBAND
FUSS & SCHUH

2

Articles pour traitement compressif LiMA

Deux paires de bas de compression par an au maximum.

En cas d'utilisation unilatérale et utilisation de collants : 2 pièces par an au maximum.

En cas d'utilisation postopératoire après chirurgie orthopédique ou chirurgie des ganglions lymphatiques : au maximum 1 paire de bas de compression par an.

À maillage circulaire, sur mesure : prise en charge uniquement s'il est impossible de fournir un bas issu de la fabrication en série via un écart au niveau d'un point de mesure au minimum.

3

Articles pour traitement compressif LiMA

No pos.	L	Dénomination	Quantité Unité de mesure	Montant	Valable à partir du	Rev.
17.02.01.01.1	L	Bas médical de compression du mollet (A-D), classe de compression 2 (23-32mmHg), à maillage circulaire, fabrication en série Limitation : selon pos. 17.02.	1 paire	69.75	01.01.1996 01.04.2019	N B,C
17.02.01.02.1	L	Bas médical de compression du mollet (A-D), classe de compression 2 (23-32mmHg), à maillage circulaire, sur mesure Limitation : selon pos. 17.02 En évaluation, limité jusqu'au 31.12.2021	1 paire	178.00	01.04.2019	N
17.02.01.03.1	L	Bas médical de compression, moitié de cuisse (A-F), classe de compression 2 (23-32mmHg), à maillage circulaire, fabrication en série	1 paire	99.05	01.01.1996 01.04.2019	N B,C

4

Articles pour traitement compressif LiMA

17.12.01 Dispositifs d'aide à la mise en place de bas médicaux de compression

Les dispositifs mécaniques d'aide à la mise en place de bas médicaux de compression sont des produits qui permettent aux assurés de mettre et d'enlever seuls leurs bas ou collants de compression.

Limitation:

Remboursement à condition que le/a patient(e) ne soit pas en mesure de mettre ou d'enlever ses bas de compression seul(e).

Les gants sont exclus de la prise en charge.

Articles pour traitement compressif LiMA

17.12.01 Dispositifs d'aide à la mise en place de bas médicaux de compression

No pos.	L	Dénomination	Quantité Unité de mesure	Montant	Valable à partir du	Rev.
17.12.01.00.1	L	Dispositif d'aide à la mise en place de bas médicaux de contention Aide au glissement Limitation : selon pos. 17.12.01	1 pièce	39.00	01.04.2019	N
17.12.01.01.1	L	Dispositif d'aide à la mise en place de bas médicaux de contention Cadre / manchette circulaire Limitation : selon pos. 17.12.01 et Remboursement seulement si le patient ne peut pas utiliser l'aide au glissement en raison d'une mobilité réduite.	1 pièce	92.10	01.04.2019	N

Articles pour traitement compressif LiMA

17.15 Bandages compressifs sur mesure, à maillage rectiligne

No pos.	L	Dénomination	Quantité Unité de mesure	Montant	Valable à partir du	Rev.
17.15.01.00.1	L	Bandage compressif pour la jambe (sans/avec pelotes), sur mesure, à maillage rectiligne Remboursement selon les positions du contrat tarifaire ASTO, version du 1er janvier 2019, valeur du point Fr. 1.00, TVA en plus. Limitation : selon pos. 17.15			01.01.2017 01.04.2019 01.07.2019	C C

Tarif 326 Orthopädie – Schuhtechnik 09/2019 Folie 7

VERBAND
FUSS & SCHUH

7

Rechnung privat MiGeL / facture privée LiMA

Betrifft: **Test Pröbli** Geburtsdatum: 11.11.1955
Musterstrasse 2 AHV-Nr: 756.6231.2765.06
8000 Zürich Unfall-Nr:
Unfalldatum: Kd-Nr: 107893

Verordnet durch:
Befund: Dr. Martin Metzger, Dorfstrasse 22, 8000 Zürich

Hinweis: Kompressionstherapie

GLN A / V: 7601003255522

Datum	Tarif	Tarifziffer	Anzahl	TP/Preis	Total	F AL	TPW	Seite	MC	CHF
12.09.2019	326	51.582.32	1.00	182.00	182.00	1.00	1.00		1	182.00
		17.03.01.02.1								

Medizinische Kompressionsstrümpfe, Wadenstrümpfe A-D, Klasse II, Massanfertigung, pro Paar

Fälliger Betrag, inkl. MWST

CHF 182.00

Tarif 326 Orthopädie – Schuhtechnik 09/2019 Folie 8

VERBAND
FUSS & SCHUH

8